



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 23 mai 2025

Le VINGT-TROIS DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de LEMPAUT sous la présidence, de Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	11
- présents	9
- votants	10

Date de convocation du Conseil Municipal : 19-05-2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19-05-2025

Assistaient à la réunion : Jean-Eric MYRTHE, Denis BONNET, Armonie AMIEL, Edith de FALGUEROLLES, Laurent CALS, Nathalie DESAUTEE, Sophie SALLIER, Hélène OBERLINGER, Jacqueline CARILLO-VELGHE,

Absente excusée : Marie-Christine RIVIERES,

Procuration : Claire CHABANNES a donné procuration à Nathalie DESAUTEE.

Secrétaire de Séance Sophie SALLIER est désignée par le conseil municipal

La secrétaire de séance Sophie SALLIER signature :



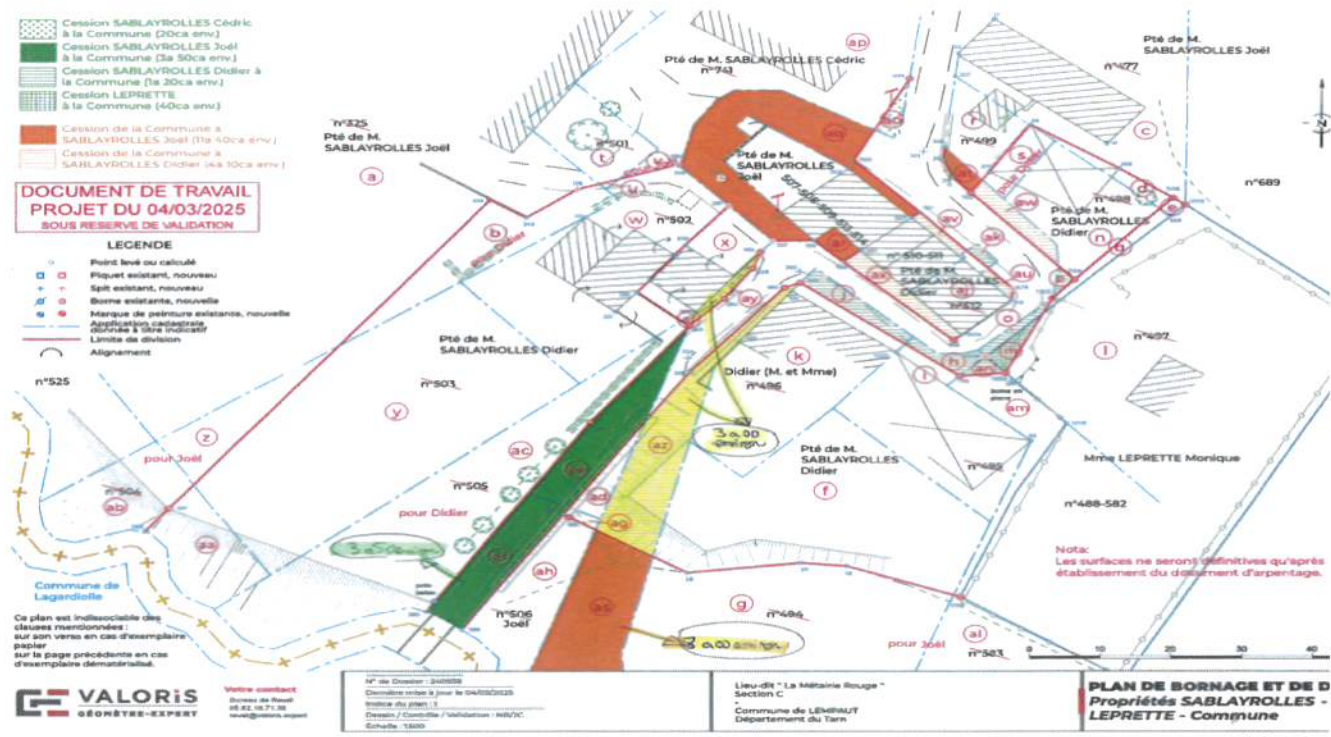
Pas d'observation pour les comptes-rendus des séances du conseil municipal précédents.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.



Objet : Echange de parcelles Métairie Rouge

Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange de parcelles appartenant à la commune avec CTS SABLAYROLLES et M. LEPRETTE :



Monsieur le Maire précise que l'étude de Me CREBASSA à SOUAL se chargera de l'acte suivant les dispositions suivantes :

- 1^{ère} vente CTS SABLAYROLLES et M. LEPRETTE à la commune de Lempaut : vente de 5 parcelles (prix de vente à verser hors comptabilité) dont les frais s'élèvent à 400 euros (exonération de la TPF car c'est la commune qui achète),
- 2^{ème} vente Commune de Lempaut à CTS SABLAYROLLES ET M. LEPRETTE : vente de 3 parcelles (Prix de vente à verser hors comptabilité) dont les frais s'élèvent à 450 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'accepter le projet et de payer les sommes dues
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Secrétaire de séance Sophie SALLIER

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1
Don't procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 23-05-2025

Objet : Décision Modification Budget Production Energie N°1

Monsieur le Maire explique que :

Le budget Production Energie Nouvelle présente un déséquilibre entre le compte 021 virement à la section d'investissement pour un montant de 21 480.77 euros et le compte 023 Virement section investissement pour un montant de 18 674.28 euros or ces montants doivent être identiques.

Monsieur le Maire propose de rectifier le budget Production Energie Nouvelle comme suit :

	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	Compte 023 Virement à la section d'investissement = -2806.49 euros	Compte 6156 Maintenance = + 2806.49 euros

- **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le budget Production Energie Nouvelle 2025 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Sophie SALLIER**



Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle du
Budget Production Energie Nouvelle au Budget Communal**

Monsieur le Maire explique que le budget Production Energie Nouvelle présente une rentabilité positive de la production des panneaux photovoltaïques et qu'il est possible de verser à titre exceptionnel une subvention de fonctionnement de 10 000 euros du budget Energie au budget Principal, permettant de faire face aux dépenses communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le versement d'une subvention du budget Production Energie Nouvelle de 10 000 euros au budget principal pour 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Sophie SALLIER**



Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Décision Modification Budget Production Energie N°2

Monsieur le Maire explique que :

Le budget Production Energie Nouvelle présente un solde positif permettant une subvention exceptionnelle au budget communal pour faire face aux dépenses supplémentaires du budget communal concernant la réparation de la toiture du vestiaire du stade.

Monsieur le Maire propose de rectifier le budget Production Energie Nouvelle comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	Compte 023 Virement à la section d'investissement = -10 000 euros Compte 6743 Subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget principal = +10 000 euros	
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	Compte 215318 Autres installations = - 10 000 euros	Compte 021 Virement de la section d'exploitation = -10 000 euros

- **Le Conseil municipal** après en avoir délibéré, décide :
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le budget Production Energie Nouvelle 2025 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Sophie SALLIER**



Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 23-05-2025

Objet : Décision Modificative Budget Principal

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser les crédits suivants du budget principal 2025 pour :

- Le paiement des frais relatifs au schéma directeur d'assainissement doit être imputé au compte 2088 et non au compte 276348,
- Les dépenses pour rénover la toiture des vestiaires du stade doivent être prévues, un devis de 11 994.52 euros a été établi par Monsieur FOURDRINIER, l'assurance devrait rembourser une partie des travaux,
- Augmenter les crédits d'emprunts car le CRCA a prélevé les premières échéances d'emprunts liées à l'assainissement en raison d'un retard de signature des avenants pour la reprise des crédits entre RESEAU31 et le CRCA,
- Le paiement de 9500 euros aux carrières de la Montagne Noire suite à la décision de justice de la Cour administrative de Toulouse,

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT	Compte 66111 Intérêts Emprunts chap 66 = + 400 € Compte 6584 Amendes Contentieux chap 65 = +9500 euros Compte 023 Virement à la section d'investissement = + 14 600 €	Compte 75888 Produit de gestion courant = + 10 000 € (Subvention de fonctionnement provenant du budget Production Energie Nouvelle Compte 75888 Produit de gestion courant = + 14500 € (Versement remboursement assurance)
SECTION INVESTISSEMENT	Compte 2131 chap 21 Bâtiments publics = + 12 000 € Compte 2088 chap 20 Immobilisation incorporelle chap 20 = + 45 920 € Compte 276348 chap 27 Immobilisations financières = - 45 920 € Compte 1641 chap 16 Emprunts = + 2600 €	Compte 021 Virement de la section de fonctionnement = + 14 600 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le budget Principal 2025 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Secrétaire de séance **Sophie SALLIER**



Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres
CR 23-05-2025



Objet : Subvention Croix Rouge Bilan Autabus

Monsieur le Maire fait lecture du bilan d'activité 2024 de la Croix-Rouge Française. Le bilan annuel rappelle que l'aide apportée consiste à retisser et maintenir le lien social, lutter contre l'isolement et la solitude de personnes en situation précaire dans l'ouest du département du Tarn.

Ces actions permettent notamment de fournir à ces personnes un accueil bienveillant, une aide alimentaire et vestimentaire, des produits d'hygiène.

Pour pouvoir poursuivre son action la Croix-Rouge Française demande une aide annuelle d'un montant de 80€ versée chaque année. Cette aide pourra permettre au dispositif AUTABUS de continuer à animer son dispositif itinérant, en offrant des tournées 2 à 3 fois par semaine.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser une aide à la Croix-Rouge Française d'un montant de 80€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Sophie SALLIER**



Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Subvention ADAR

Monsieur le Maire explique que l'association ADAR de Dourgne demande le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'anniversaire de l'association : 60 ans.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser une aide à l'ADAR de Dourgne d'un montant de 80€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Sophie SALLIER

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Subvention association « Art, Bien-être, Culture »

Monsieur le Maire explique que l'association Art, Bien-être, Culture (ABC) sollicite la mairie pour participer financièrement aux repas des artistes et bénévoles (20 personnes) lors du festival de théâtre qu'elle organise sur Lempaut le 14 et 15 juin 2025.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser une aide à l'association Art, Bien-être, Culture (ABC) une subvention exceptionnelle de 200 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Sophie SALLIER



Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

POINTS DIVERS

- **Transfert de compétence assainissement :**

Selon la loi NOTRE le Schéma d'assainissement collectif doit être prise en compte lors du transfert de l'assainissement collectif. Un rendez-vous téléphonique est prévu le 2 juin avec Réseau 31, un point sera fait pour préciser si une délibération ou un avenant doit être pris.

- **Lempaut de demain :**

La commune avance sur le projet : Les prix des lots ont été fixés, la publicité et la mise en vente des lots va commencer, le bornage des lots sera réalisé mi-juin, les appels d'offres seront lancés dans le courant de l'été. Le cahier des charges du futur lotissement est à disposition à la mairie.

Signatures des Elus présents :

Jean-Eric MYRTHE	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	A donné procuration à Nathalie DESAUTEE
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	
Nathalie DESAUTEE	
Armonie AMIEL	
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	Absente excusée
Jacqueline CARILLO-VELGHE	

